

La culture un secteur non négligeable

Avec 1.7 milliard d'euros de production directe et une valeur ajoutée représentant 1.9 % de la valeur ajoutée brute du Luxembourg en 2016, la culture est un secteur notable pour notre économie. La publicité, l'audiovisuel et le multimédia représentent à eux seuls près de la moitié de cette production.

Afin d'étoffer les débats lors des 2^{es} Assises culturelles du 29 et 30 juin, le STATEC a mis au jour une série de statistiques sur les activités et professions culturelles au Luxembourg. Selon les résultats d'une enquête auprès des structures culturelles conventionnées, l'emploi culturel est estimé à 16 500 travailleurs [activités culturelles et professions culturelles hors activités culturelles incluses] en 2016. Parmi ceux-ci, 15 % sont des indépendants. Les segments des livres, presse et traduction et de la publicité couvrent 52 % de ces emplois. Les traducteurs représentent à eux seuls 3 600 emplois.

Entre avril et juin 2018, le STATEC a mené une enquête auprès des structures culturelles conventionnées ou recevant une allocation du Ministère de la culture. 53 structures ont répondu dont 40 ASBL. Ces structures font appel à 387 travailleurs en temps partiel, 637 travailleurs en temps plein et à 125 bénévoles. 58 % des structures répondantes ont un rayonnement international et ont drainé, en 2017, 1 260 000 spectateurs/visiteurs.

En 2017, les dépenses étaient estimées à 120 millions d'euros dont 22 millions d'investissement. Les recettes avoisinaient les 105 millions d'euros dont 48% provenaient du Ministère de la culture, 23% de recettes propres, 19% des communes, 5% d'autres Ministères et 5% restant pour le mécénat, le sponsoring et d'autres recettes comme la co-production.

Bureau de presse
Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus
Olivier Thunus | Comptes satellites | Tél 247-84258 | olivier.thunus@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.